

Compte rendu du 14/02/08

	2008
. Réveil Sportif Bosséen	670.00 €
. A.C.C.A	190.00 €
. Amicale Donneurs de Sang Bain	55.00 €
. Association Pêche LAMEE	65.00 €
. A.D.M.R.Le Sel	100.00 €
. Famille Rurale TRESBOEUF	150.00 €
. F.N.A.T.H.	75.00 €
. France ADOT	55.00 €
. Association soins pal Bain	70.00 €
. Moto-Club	520.00 €
. Comité des Fêtes de la Bosse de Bretagne	190.00 €
. Maison Familiale Rurale de Goven « MFR» (1 élève)	45.00 €
. Chambre des Métiers et de l'artisanat (1 élève)	45.00 €
. Les Ptits Petons	800.00 €
. Famille Rurale Pancé, Poligné , La Bosse	3000.00 €
TOTAL	6030.00 €

Subventions 2008.

Vote d'une subvention au CCAS.

Le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 1982,00 € au CCAS de La Bosse de Bretagne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une subvention de 1982.00 € au CCAS de la Bosse de Bretagne.

Renouvellement de l'ouverture de Crédit de Trésorerie auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'ouverture de crédit dont bénéficie la commune auprès du Crédit Agricole arrive à son terme, il propose de renouveler l'ouverture de crédit aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de renouveler auprès du C.R.C.A.M. d'Ille-et-Vilaine l'ouverture de crédit de trésorerie :
 - Montant 152 449.02 € (soit 1 000 000 F)
 - Durée 1 an renouvelable
 - Mêmes conditions
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant cette opération financière.

Installations classées pour la Protection de l'Environnement :
GAEC BURET.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BURET Paul demande l'autorisation de créer le GAEC BURET afin d'exploiter un élevage de bovins situé aux lieux-dits « La Bouisnais et les Deffaits» à TRESBOEUF.

Cet élevage représente un effectif total de :

- 120 vaches mixtes et leurs génisses de renouvellement :
- dont 90 vaches laitières et 30 vaches allaitantes

- qu'une enquête publique d'une durée d'un mois est ouverte sur le projet dans la commune du lieu d'installation,
- que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la mise en place de cet élevage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Emet** un avis favorable.

Choix mobilier pour la salle polyvalente.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il faudra choisir du mobilier (tables et chaises) pour la salle polyvalente.

Trois fournisseurs ont présenté leur devis :

- Comat & Valco de Montagnac un montant de 9 100.00€ HT.
- Sedi de Uzès pour un montant de 13 354.00 HT
- Vedif de Florensac pour un montant de 9 990.00€ HT

Après avoir écouté le compte rendu de Mr Le Maire, le conseil municipal :

- **décide** de retenir Comat & Valco pour un montant de 9 100.00 HT pour le mobilier de la salle polyvalente (200 chaises polyvalente coque bordeaux – 50 tables universelle noir plateau ivoire – 5 chariots pour les tables – 2 diables pour les chaises).
- **autorise** Le Maire à signer le devis.

Il informe également :